

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

04 13 3130 31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**OBJET : Subvention d'investissement pour la rénovation et l'extension de l'établissement  
d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Soubeyrane à Cassis.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Soubeyrane , situé sur la commune de Cassis, est un établissement public autonome. La présidence du conseil d'administration est ainsi assurée par le Maire de la commune Madame Danielle MILON. L'établissement est dirigé par Madame SABATIER, directrice par intérim du centre hospitalier de La Ciotat, dans le cadre d'une convention de gestion. Sa capacité actuelle installée est de 48 places.

Le bâtiment existant est vétuste et inadapté. Par ailleurs, le taux d'équipement de la ville de Cassis est de 48,46 % personnes de plus de 75 ans contre une moyenne départementale de 84,46 %.

Ainsi le projet consiste en la rénovation des chambres et des espaces communs, l'aménagement d'une unité protégée, la modernisation du pôle d'activité et de soins adaptés actuel et l'extension de capacité de 14 lits sur zones nouvelles.

Le coût des travaux, de l'équipement et de l'extension a été évalué à 4 803 191 €

Pour mener à terme ce projet de construction, la commune de Cassis sollicite le Conseil départemental pour une subvention à hauteur de 1 921 276 €

Le plan de financement prévisionnel, incluant la subvention du Département, est le suivant :

- 840 160 € par une aide à l'investissement de l'ARS – CNSA,
- 1 556 633 € par emprunts auprès d'organismes bancaires,
- 1 921 276 € par une subvention du Département,
- 485 122 € par un financement de la ville de Cassis.

La réception des travaux de rénovation et d'extension est prévue pour le mois de décembre 2023.

Le versement d'une subvention par le Département et l'Agence régionale de santé permet une ouverture avec un tarif journalier hébergement de 62,82 €(tarif hébergement 2020 de 62,24 €/jour).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL